



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Appel à candidatures 2023**  
**22e édition du Prix Irène Joliot-Curie**

Le Prix Irène Joliot-Curie, créé en 2001, est destiné à promouvoir la place des femmes dans la recherche et la technologie en France. Il vise ainsi à mettre en lumière la carrière de femmes scientifiques qui allient excellence et dynamisme. **Le Prix est accordé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avec le soutien de l'Académie des sciences et de l'Académie des technologies.**

**Le Prix Irène Joliot-Curie 2023 comporte trois catégories :**

- 1) La catégorie « **Femme scientifique de l'année** » récompense une femme ayant apporté une contribution remarquable dans le domaine de la recherche publique ou privée par l'ouverture de son sujet, l'importance de ses travaux et la reconnaissance dans son domaine scientifique tant au plan national qu'international.
- 2) La catégorie « **Jeune Femme scientifique** » met en valeur et encourage trois jeunes femmes qui se distinguent par un parcours et des travaux qui en font des spécialistes de talent dans leur domaine.
- 3) La catégorie « **Femme, recherche et entreprise** » récompense une femme qui, à partir d'excellence scientifique et technique, se consacre à développer des innovations utiles à la Société en travaillant au sein d'une entreprise ou en contribuant à la création d'une entreprise.

Le Prix est doté de :

- 40 000 € dans la catégorie « **Femme scientifique de l'année** » ;
- 20 000 € pour chacune des 3 lauréates dans la catégorie « **Jeune Femme scientifique** » ;
- 20 000 € dans la catégorie « **Femme, recherche et entreprise** ».

Les dossiers de candidatures sont disponibles sur le site du MESR : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/lancement-de-l-edition-2023-du-prix-irene-joliot-curie-vers-une-meilleure-reconnaissances-des-jeunes-90998>

Les dossiers reçus seront examinés par un jury qui classera les lauréates qui seront désignées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

**Date limite de dépôt de dossier**

Le dossier électronique est à envoyer au plus tard le **07/09/2023 avant minuit**, l'heure d'envoi du courrier électronique faisant foi à **prixjoliotcurie2023@recherche.gouv.fr**

Aucun dossier envoyé après cette date ne sera accepté.

